



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 septembre 2005
Français
Original: anglais/arabe

**Assemblée générale
Soixantième session**
Points 14, 15, 94 et 108 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité
Soixantième année**

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 17 septembre 2005, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Bahreïn
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué de presse publié à l'issue de la quatre-vingt-seizième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, qui s'est tenue à Djeddah (Arabie saoudite) les 6 et 7 septembre 2005 (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 14, 15, 94 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Tawfeeq Ahmed **Almansoor**



**Annexe à la lettre datée du 17 septembre 2005,
adressée au Secrétaire général par le Représentant
permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Communiqué de presse de la quatre-vingt-seizième
session du Conseil des ministres du Conseil de coopération
des États arabes du Golfe, tenue les 6 et 7 septembre 2005**

Le Conseil des ministres a tenu sa quatre-vingt-seizième session à Djeddah les 6 et 7 septembre 2005 sous la présidence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn, S. E. le Cheikh Mohammad Ben Mubarak Al Khalifa, Président de la présente session du Conseil des ministres et en présence du Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, S. E. Abd Al-Rahman Bin Hamad Al-Attiya.

Le Conseil des ministres a adressé au Serviteur des deux Lieux saints et souverain du Royaume d'Arabie saoudite, S. A. le Roi Abdallah Ibn Abdel Aziz, à S. A. R. Sultan Ibn Abdel Aziz, Prince héritier du Royaume d'Arabie saoudite, à la famille royale et au peuple saoudien frère, ses condoléances attristées et sa profonde compassion à la suite du décès du Serviteur des deux Lieux saints, le Roi Fahd Ibn Abdel Aziz, qui laisse un immense vide dans les États du Conseil de coopération du Golfe et dans l'ensemble des nations arabe et musulmane. En cette douloureuse circonstance, les ministres du Conseil de coopération du Golfe prient Dieu le Tout-Puissant d'accueillir le défunt en Son vaste paradis et d'accorder Sa Miséricorde au regretté fils du Conseil de coopération du Golfe et des nations arabe et musulmane, qui se consacra au bien de tous, veilla à agrandir les deux Lieux saints, à construire des mosquées, à propager la parole de Dieu, à œuvrer pour le bien de l'islam et des musulmans et pour toutes les causes justes sur les plans régional, arabe et international.

Le Conseil des ministres a également adressé ses plus sincères félicitations au Serviteur des deux Lieux saints, le Roi Abdallah Ibn Abdel Aziz, et au Prince héritier S. A. R. Sultan Ibn Abdel Aziz et a formulé à leur endroit ses vœux de succès dans leur action au service de l'Arabie saoudite et de son peuple et du Conseil de coopération du Golfe, aux côtés de leurs frères dirigeants des États du Conseil de coopération. Les ministres se sont félicités de la détermination du Serviteur des deux Lieux saints à poursuivre l'œuvre accomplie, au service de l'islam et des causes arabes et musulmanes, mais aussi de la paix et de la sécurité internationales et du développement dans le monde.

Le Conseil des ministres a également adressé ses vœux les plus sincères à l'Émir du Koweït, S. A. le Cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah pour la réussite de l'intervention chirurgicale qu'il a subie, lui adressant ses meilleurs vœux de santé et souhaitant que sous sa conduite le peuple koweïtien frère continue de connaître bien-être et prospérité.

Le Conseil des ministres a passé en revue les progrès accomplis en matière de coopération entre les États du Conseil de coopération dans plusieurs domaines, ainsi

que les faits nouveaux survenus depuis la précédente session en matière politique et de sécurité, sur les plans régional et international.

Dans le domaine économique, le Conseil des ministres a examiné les rapports et comptes rendus de plusieurs commissions ministérielles, ainsi que des rapports sur l'action économique commune.

En ce qui concerne les télécommunications, la poste et les technologies de l'information, le Conseil des ministres a examiné les résultats de la quatorzième session de la commission ministérielle, notamment les recommandations concernant les tarifs d'interconnexion entre les compagnies téléphoniques des États du Conseil de coopération et la publication d'un timbre postal unifié à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création du Conseil de coopération du Golfe, ainsi que la coordination en matière de sécurité postale et de sécurité de l'information sur le réseau Internet.

S'agissant du commerce, le Conseil des ministres a examiné les conclusions de la trente-deuxième session de la Commission de coopération commerciale concernant la loi type sur les marques de fabrique, l'approbation, par la Commission, du mandat de la Commission de protection des consommateurs et les recommandations de la troisième conférence sur la lutte contre les fraudes commerciales et la contrefaçon.

Dans le domaine de la planification et du développement, le Conseil des ministres a examiné les conclusions de la quatorzième session de la commission ministérielle concernant les politiques de la population et les mesures et programmes mis en œuvre par les États du Conseil de coopération afin de remédier aux déséquilibres de la structure démographique, ainsi que les actions entreprises en vue d'élaborer un rapport sur le développement humain dans les pays du Conseil de coopération et l'étude sur la création d'un centre de la statistique pour les États du Conseil.

En ce qui concerne les transports et les communications, le Conseil des ministres a examiné les résultats de la neuvième session de la commission ministérielle, notamment en ce qui concerne l'étude relative à la création d'une liaison ferroviaire entre les États du Conseil de coopération, l'élimination des difficultés qui se posent dans le domaine des communications, l'étude portant sur la création d'une compagnie d'assistance maritime dans les États du Golfe et l'étude d'évaluation de l'infrastructure des transports dans les États membres.

S'agissant des relations des États du Conseil de coopération avec les autres États et groupements internationaux, le Conseil des ministres a examiné les résultats du deuxième cycle de négociations entre les pays du Conseil de coopération et la Chine et des réunions d'experts, qui se sont tenues entre les deux parties à Beijing les 20 et 21 juin 2005, et qui ont permis d'examiner des questions liées à l'accord sur la création d'une zone de libre-échange entre ces pays. Il a également examiné les résultats des réunions d'experts des pays du Conseil de coopération et de l'Union européenne, qui se sont tenues au siège du Secrétariat général du Conseil les 26 et 27 juillet 2005, dans le cadre des négociations sur le libre-échange entre les deux parties. Le Conseil des ministres s'est déclaré satisfait des résultats de ces réunions.

En ce qui concerne les affaires humaines et environnementales, le Conseil des ministres a examiné la note du Secrétariat général concernant le suivi des mesures prises pour achever l'application des décisions et instructions prises à la vingt-

cinquième session du Conseil suprême. Celles-ci se rapportent à l'enseignement; à l'approbation, par les ministres de l'éducation et de l'enseignement, réunis au Koweït en février 2005, de l'application de plusieurs programmes figurant dans le document relatif au développement global de l'enseignement; aux résultats de la dixième réunion des ministres de l'enseignement supérieur, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général en mars 2005, concernant les programmes de l'enseignement supérieur; et au groupe de travail constitué par le Secrétariat général en vue d'élaborer un rapport d'évaluation sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions du Conseil suprême.

S'agissant de la protection de la santé de l'homme et de l'environnement face aux effets de la diminution de la couche d'ozone et en appui aux efforts entrepris aux niveaux national, régional et international dans le cadre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal relatifs à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Conseil des ministres a recommandé que les directives uniformes pour le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone soient soumises à l'examen de la prochaine session du Conseil suprême.

Dans le domaine militaire, le Conseil des ministres a examiné les activités de coopération militaire au cours de la période écoulée et a exprimé sa satisfaction face aux progrès accomplis. Il a également affirmé la nécessité de mener à bonne fin l'application des mesures et dispositions prévues à cet égard.

En ce qui concerne la coordination et la coopération en matière de sécurité entre les États membres, le Conseil des ministres a examiné les mesures prises par les États membres dans ce domaine et a exprimé sa satisfaction à cet égard.

Tout en exprimant ses regrets et sa désapprobation face aux actions terroristes qui ont semé l'effroi dans plusieurs villes du monde, le Conseil des ministres a affirmé que ces actes criminels ne font que renforcer le monde entier dans sa détermination à combattre le terrorisme au moyen de la coopération internationale et à éliminer les terroristes et leurs soutiens et il a réaffirmé combien il importe que tous les pays du monde redoublent d'efforts afin de faire face au terrorisme sous toutes ses formes.

Le Conseil des ministres a réaffirmé sa satisfaction et son appui à la Déclaration de Riyad et aux recommandations de la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme, dont notamment la proposition faite par le Serviteur des deux Lieux saints, le Roi Abdallah Ibn Abdel Aziz, concernant la création d'un centre international pour la lutte contre le terrorisme, qui apportera, sans nul doute, une contribution concrète et efficace aux efforts déployés au niveau international pour lutter contre le terrorisme. En conséquence, le Conseil des ministres a appuyé les efforts visant à créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un groupe de travail pour examiner les recommandations figurant dans la déclaration commune relative au Centre.

En ce qui concerne les travaux de l'instance consultative du Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe, le Conseil des ministres a examiné les avis exprimés par l'instance en ce qui concerne l'évaluation des activités du Conseil de coopération au cours des 23 dernières années et en ce qui concerne le terrorisme.

Sur le plan politique, le Conseil des ministres a exprimé ses félicitations à S. E. le Président iranien Mahmoud Ahmadinejad à l'occasion de sa victoire aux élections présidentielles en Iran et a souhaité que les relations entre les États

membres du Conseil de coopération et l'Iran connaissent une évolution positive sur la base des principes de bon voisinage, des intérêts communs et de la non-ingérence dans les affaires intérieures et que l'Iran prenne des mesures concrètes susceptibles de renforcer la confiance et d'assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité des peuples de la région.

Le Conseil des ministres a insisté sur plusieurs questions importantes qui se posent aux niveaux régional et international et a réaffirmé ses positions constantes. C'est ainsi que le Conseil :

- A appuyé le droit des Émirats arabes unis d'exercer leur souveraineté sur les îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa, ainsi que sur les eaux territoriales, l'espace aérien, le plateau continental et la zone économique exclusive des trois îles, qui font partie intégrante des Émirats arabes unis;
- A regretté que les contacts établis avec la République islamique d'Iran n'aient suscité aucun espoir de régler ce problème, ce qui aurait contribué à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région;
- A étudié tous les moyens pacifiques qui seraient susceptibles de rétablir le droit des Émirats arabes unis sur leurs trois îles;
- A invité la République islamique d'Iran à réagir favorablement aux efforts que les Émirats arabes unis et la communauté internationale déploient pour régler le problème par la voie de négociations directes ou par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice.

S'agissant de l'Iraq, le Conseil des ministres a constaté la poursuite de la dégradation de la situation en matière de sécurité et sur le plan humanitaire, du fait de l'intensification des actes de violence et des entraves au processus politique visant à établir les fondements constitutionnels voulus par l'ensemble des composantes du peuple iraquien pour un nouvel Iraq unifié, sûr, stable et prospère. Dans ce contexte, le Conseil des ministres a rappelé ses positions, réaffirmant qu'il :

- Condamne l'ensemble des actes terroristes criminels qui ciblent les civils, l'enlèvement d'ambassadeurs et de diplomates, et tous les actes terroristes visant les institutions humanitaires et religieuses;
- Soutient et appuie tous les efforts conduisant à la réconciliation nationale et à la participation de toutes les composantes du peuple iraquien au processus politique, en préservant l'unité, l'indépendance et la souveraineté de l'Iraq;
- Souhaite que le peuple iraquien parle d'une seule voix en vue de réaliser les objectifs de sécurité, de stabilité et de prospérité, et ainsi de préserver son unité territoriale, de réaffirmer son identité arabo-islamique et de redevenir un membre actif au sein du monde arabe et de la communauté internationale;
- Souhaite que l'Iraq retrouve la sécurité, la stabilité et la prospérité et joue un rôle positif en tant que membre actif dans la région du Golfe et sur les plans arabe et international, dans le respect de la légalité internationale, et qu'il vive dans la sécurité et la paix avec ses voisins et avec le monde entier;
- Condamne une nouvelle fois les crimes perpétrés par le précédent régime iraquien, dont les massacres collectifs, la prise en otage de ressortissants du Koweït et d'autres pays et exprime son indignation face à la découverte de

fosses communes, qui sont autant de violations flagrantes et graves des droits de l'homme, des principes de l'islam, de la morale et des valeurs arabes;

- Lance un appel à l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le Gouvernement iraquien et les autres parties concernées, afin qu'elle déploie les efforts nécessaires pour trouver une solution finale en vue de restituer à l'État du Koweït les biens et les archives nationales, ainsi que les documents dont le régime iraquien précédent s'était emparé durant son occupation de l'État du Koweït.

Le Conseil des ministres a examiné l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens ainsi que les faits récents relatifs au processus de paix au Moyen-Orient et a souligné ses positions, notamment qu'il :

- Souhaite que l'évacuation des colonies israéliennes de la bande de Gaza soit suivie d'autres mesures de retrait total touchant l'ensemble des territoires palestiniens occupés de façon à permettre au peuple palestinien d'édifier un État indépendant ayant Al-Qods pour capitale;
- Affirme l'attachement des États membres du Conseil de coopération à l'initiative de paix proposée par le Serviteur des deux Lieux saints, le Roi Abdallah Ibn Abdel Aziz, au Sommet arabe qui s'est tenu à Beyrouth en 2002, laquelle avait été adoptée par le Sommet en tant qu'initiative arabe de paix dans la région et souligne que cette initiative, basée sur la légalité internationale, est le cadre véritable pour l'instauration d'une paix juste et globale en Palestine;
- Met en garde contre les menaces proférées par des groupes juifs extrémistes de prendre d'assaut et d'attaquer la mosquée Al-Aqsa et affirme que de telles menaces sont de nature à provoquer les musulmans dans leurs sentiments et à toucher à leurs valeurs sacrées;
- Affirme qu'une paix juste et globale au Moyen-Orient ne se réalisera qu'avec l'instauration d'un État palestinien indépendant ayant Al-Qods pour capitale, le retrait israélien du Golan syrien occupé sur la ligne frontalière du 4 juin 1967 et des autres territoires arabes dans le Sud-Liban;
- Invite les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et les États de l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, de façon générale, à poursuivre leurs efforts et leur action afin de mettre en œuvre la Feuille de route et l'Initiative arabe en vue d'instaurer une paix équitable et globale au Moyen-Orient;
- Demande de nouveau instamment à la communauté internationale d'œuvrer en vue de faire de la région du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte d'armes de destruction massive, et de faire pression sur Israël pour qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette toutes ses installations nucléaires au régime d'inspection international de l'Agence internationale de l'énergie atomique, élément indispensable de tout dispositif de sécurité futur;
- Se félicite de la formation du nouveau Gouvernement libanais et réaffirme le désir des États du Conseil de coopération d'appuyer la stabilité politique, économique et sécuritaire du peuple libanais frère, engage le peuple libanais

frère à rester soudé et uni et condamne les menaces et les attaques israéliennes répétées contre la souveraineté et l'indépendance du Liban.

Le Conseil des ministres exprime sa tristesse et ses condoléances à l'Iraq et au peuple iraquien frère à la suite de la mort de centaines d'Iraquiens, causée par l'effondrement du pont des imams, et prie Dieu le Tout-Puissant d'accueillir les victimes en Son vaste paradis et d'accorder à leurs proches patience et consolation.

Le Conseil des ministres exprime aussi sa profonde tristesse face à la catastrophe qui a frappé la Nouvelle-Orléans et la Louisiane à la suite de l'ouragan Katrina, qui a causé d'énormes pertes en vies humaines et d'importants dégâts, et tient à exprimer aux États-Unis d'Amérique son entière solidarité et à les assurer de l'amitié des pays du Conseil de coopération du Golfe.

Djeddah, le mercredi 7 septembre 2005.
